

AVIS DU JURY CITOYEN

RÉNOVATION DU CENTRE-VILLE DE MAYENNE



Table des matières

Préambule	4
Le projet de rénovation urbaine du centre-ville de Mayenne.....	4
La démarche de concertation	4
Le jury citoyen.....	5
Qu'est-ce qu'un jury citoyen.....	5
Les questions soumises à l'atelier citoyen.....	5
L'organisation des travaux.....	6
Les membres du jury citoyen.....	6
Les auditions	7
Les principes d'actions.....	7
Les principes d'aménagement	7
Le principe d'inclusion.....	8
Le principe du droit de suite	9
Les conditions de réussite de la rénovation urbaine	10
Renforcer l'attractivité économique du centre-ville associant commerces, habitats, activités, services, etc.....	10
Considérant que :.....	10
Nous préconisons de :.....	10
L'habitat et le patrimoine : la valorisation architecturale	12
Considérant que :.....	12
Nous préconisons que :.....	12
Les mobilités et le stationnement dans le centre-ville.....	13
Considérant que :.....	13
Nous préconisons de :.....	13
La végétalisation : intégrer la nature en ville.....	15
Considérant que,.....	15
Nous préconisons de :.....	15
La rivière de la Mayenne : la rencontre des deux rives.....	16
Considérant que :.....	16

Nous préconisons que :	16
L'exercice de cartographie	17
Des inspirations	23
Annexes	27

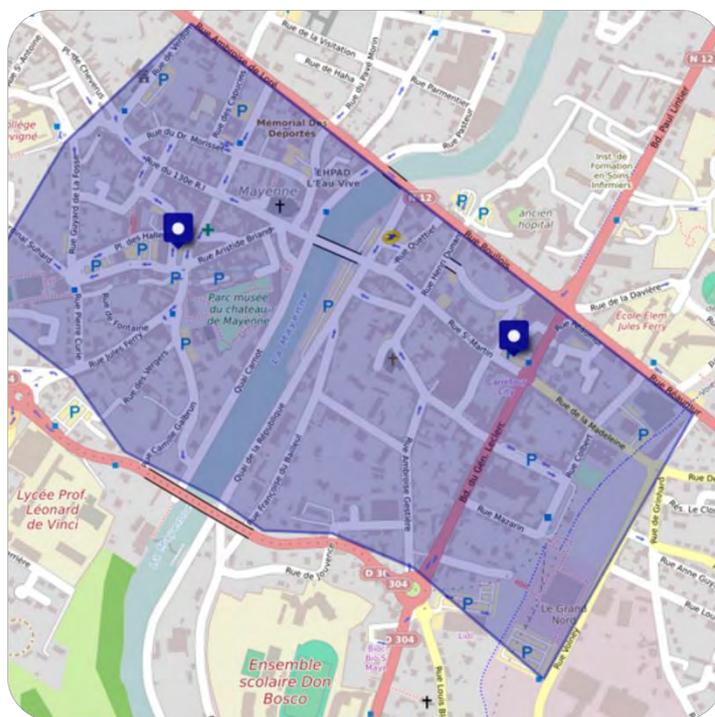
Préambule

Le projet de rénovation urbaine du centre-ville de Mayenne

La Ville de Mayenne a lancé un projet de rénovation de son centre urbain. Ce projet s'inscrit dans une volonté de renouveler usages et qualité de vie dans une cité caractérisée par un riche patrimoine historique et culturel.

Pour construire un projet porteur d'intérêt général, la Ville a souhaité associer des citoyens, habitants, usagers et commerçants à cette réflexion. Ce sont eux, en effet, qui détermineront, par leurs usages, une manière de vivre la ville adaptée à leurs besoins et aux grands enjeux à venir.

Dans une vision globale du cœur de ville, la réflexion porte sur un périmètre couvrant les deux rives de la Mayenne, la place Clémenceau, la place du 9 juin, le pont Notre Dame, les rues saint Martin, du Sergent Louvrier, du 130ème RI, Aristide Briand, etc.



La démarche de concertation

La démarche de concertation s'est articulée autour de plusieurs dispositifs :

- Une phase d'émergence grand public, avec l'organisation de deux « **porteurs de parole** » et deux **déambulation urbaines**.
- **Un atelier focus groupe** rassemblant, sur une soirée, des commerçants du centre-ville : ils ont permis de collecter leurs attentes, points de vigilance et recommandations. Leurs contributions sont venues enrichir les travaux des membres de l'atelier citoyen.
- **Un jury citoyen** rassemblant, sur 3 week-end, 25 citoyen.ne.s tirés au sort dans les communes de Mayenne, Aron, La Bazoge-Montpinçon, La Haie-Traversaine, Moulay,

Parigné-sur-Braye, Saint-Baudelle, Saint-Fraimbault-de-Prières, Ambrières les vallées, La Chapelle-au-Riboul, Belgeard, Champéon, Charchigné, Contest, Saint-Germain-d'Anxure, Grazay, Hardanges, Jublains, Lassay-les-Châteaux, Le Horps, Alexain, Le Ribay, Martigné-sur-Mayenne, Montreuil-Poulay, Placé, Le Housseau-Brétignolles, Rennes-en-Grenouilles, Sacé, Sainte-Marie-du-Bois, Saint-Georges-Buttavent, Commer, Saint-Julien-du-Terroux, Marcillé-la-Ville, Thubœuf, et Oisseau.

Le jury citoyen est le cœur de ce dispositif.

Le jury citoyen

Qu'est-ce qu'un jury citoyen

Dispositifs ponctuels, les jurys citoyens réunissent un panel d'habitants qui, au fil de séances de travail, de rencontres d'experts, bâtit une réflexion commune et rédige des préconisations pour répondre aux questions qui leur sont posées par la collectivité. Elles regroupent des citoyennes et citoyens profanes, recrutés selon des critères géographiques, de sexe, d'âge ou encore d'activité professionnelle afin d'être le reflet du territoire.

Leur rôle est d'analyser de manière approfondie un sujet donné, de discuter des diverses solutions, d'écouter les arguments pour et contre, puis de formuler un avis éclairé, débattu et argumenté.

C'est une forme de démocratie qui met la délibération au cœur du processus de décision.

Les questions soumises à l'atelier citoyen

Le présent document constitue l'avis des personnes sollicitées par la ville de Mayenne pour participer au jury citoyen sur le projet de rénovation du centre-ville. Les questions qui leur ont été posées sont les suivantes :

- **Comment rendre le centre-ville de Mayenne plus accessible, plus inclusif, plus attractif et plus convivial pour toutes et tous ?**
- Comment faire du cœur de ville un lieu désirable, marqué par un véritable dynamisme commercial, agréable, confortable et accessible pour favoriser la rencontre et la convivialité ?
- Comment penser l'urbanisme de la ville de demain et le lien entre les places, les nouvelles mobilités, le lien entre les deux rives ?
- Comment conserver et valoriser le patrimoine historique, tout en préparant la ville aux défis de la transition climatique ?

Le présent document illustre le travail du jury citoyen qui a consisté à faire émerger d'une part des solutions innovantes mais également à identifier les priorités à donner à la ville pour réaliser ce projet de rénovation.

L'organisation des travaux

Le jury citoyen s'est réuni au cours de trois sessions de travail. Chacune de ces sessions a mobilisé les participants le vendredi en soirée de 19h00 à 21h30 et le samedi suivant de 9h30 à 16h00.

Le travail du jury citoyen s'est organisé selon les modalités suivantes :

Week-end #1 : 18 et 19 mars 2022

- Présentation et mise en débat de la démarche
- Auditions d'experts et d'acteurs
- Mise en débat et consolidation des informations partagées
- Identification des auditions complémentaires nécessaires

Week-end #2 : 8 et 9 avril 2022

- Auditions complémentaires
- Mise en débat et consolidation des informations partagées

Week-end #3 : 29 et 30 avril 2022

- Mise en débat et validation du document socle de l'avis
- Écriture collective de l'avis

Il convient de souligner le temps consacré par les membres de la conférence citoyenne à cet engagement et au-delà des contraintes personnelles, inévitables sur un temps aussi long, l'assiduité de leur participation. Soulignons, également, que leur participation était non seulement volontaire mais aussi entièrement bénévole.

Les membres du jury citoyen

Nous,

Mélanie LAMBERT, Adrien METIVIER, Luc PRODHOMME, Carole FERRE, Benoît GUESDON, Christelle MONTARON, Jean-François LEVAVASSEUR, Sylvie LE MORT, Christophe COURTEILLE, Sandrine MOTTAIS, Marie-Claude GUYONNET, Clément MASSE, Jean-Louis BROUSSIN, Martine CHAUVIN, François BARBIER, Nathalie MENON, Fabien CHESNEAU, Yvette BONTEMPS, Emmanuelle SOUBEYRAND, Valérie GONDARD, Cédric CARAVACA, Corine MONTAUFRAY, Dieudonné BAMBARA,

membres du jury citoyen, adressons collectivement aux élu(e)s de la ville de Mayenne et de Mayenne Communauté les avis et préconisations suivants.

Nous tenons à remercier la ville de Mayenne pour l'organisation de ce jury citoyen sur un thème complexe et transverse qui concerne chacun d'entre nous.

Les auditions

Nous souhaitons également remercier l'ensemble des personnes auditionnées par le jury citoyen au cours de ses travaux :

- Jean-Pierre LE BONHOMME, directeur de cabinet, Ville de Mayenne
- Loïc GUILBOT, Chargé de projets de territoire et Aménagement, CEREMA
- Sacha BENTOLILA, conseiller en environnement et relation au parlement, Association des Petites Villes de France
- Marie BEAUDOUX, chargée du programme Petite Ville de Demain
- Sébastien RIDE et Delphine EVRARD, chargés de biodiversité au CPIE Mayenne-Bas Maine
- Maëlle MORVAN, Directrice du développement des entreprises, CCI Mayenne
- Justin DE THUYS, consultant mobilités actives, B&L Evolution

Les principes d'actions

Cette synthèse, détaillée dans le chapitre suivant, est le fruit de notre délibération commune. Elle s'appuie sur notre intime conviction, issue de nos trois week-ends d'échanges, au regard des auditions réalisées, des entretiens et données techniques, pondérées par des arbitrages issus de nos espaces de discussion.

Le moment auquel intervient le dialogue citoyen dans le long processus de renouvellement urbain, est à la fois vecteur d'ouverture, car il nous permet de formuler des orientations de principe, et vecteur d'une grande complexité car nous devons réfléchir le temps long alors que nous sommes encore loin des réalisations opérationnelles.

Nos échanges ont permis de faire émerger de grands principes d'actions pour les réflexions et la mise en œuvre de la rénovation urbaine du centre-ville de Mayenne. Ils ont encadré nos réflexions et constituent un guide pour l'action.

Les principes d'aménagement

- Les aménagements du centre-ville doivent, avant tout, se réfléchir dans l'intérêt général ;
- Les aménagements du centre-ville doivent se réfléchir sur le long terme (au-delà du mandat) ;
- Les aménagements du centre-ville doivent permettre l'inclusivité : un centre-ville pour toutes et tous ;
- Les aménagements du centre-ville doivent permettre à chacun et chacune de circuler librement et en toute sécurité ;
- Les aménagements du centre-ville doivent être réalisés à l'aune des enjeux autour de la pollution, du réchauffement climatique et de la chute de la biodiversité.

- Les aménagements du centre-ville doivent se réfléchir à l'échelle d'un écosystème dont le périmètre est le bassin de vie de Mayenne (les communes de Mayenne Communauté, d'Ambrières-les-Vallées et de Oisseau) ;
- Les aménagements du centre-ville doivent permettre de stimuler l'ensemble de l'écosystème économique et social de la ville ;
- Les aménagements du centre-ville doivent tenir compte du relief du territoire ;
- Les aménagements du centre-ville doivent se réfléchir dans un esprit d'équilibre et de complémentarité entre les deux rives ;
- Les aménagements du centre-ville doivent s'appuyer sur le patrimoine existant ;
- L'expérimentation est un principe sur lequel les aménagements du centre-ville doivent s'appuyer ;
- Les aménagements du centre-ville doivent s'appuyer sur la multiplication de petits projets ;
- Les aménagements du centre-ville doivent continuer à se faire dans une démarche de dialogue avec les parties prenantes : habitant.es, commerçant.es, membres de la société civile organisée, etc.
- Les aménagements du centre-ville nécessiteront des implications financières de la ville de Mayenne et de ses partenaires (communauté de commune, Département, Région, etc.)
- Les aménagements du centre-ville doivent se faire avec une vigilance sur les matériaux utilisés pour faire des passages agréables (des espaces avec du bois, de la couleur, une attention au visuel dans les matériaux qui donnent envie de s'y promener).
- Les aménagements du centre-ville doivent être accompagnés d'une communication renforcée à l'ensemble des habitants du bassin de vie.

Le principe d'inclusion

Les aménagements du centre-ville doivent répondre à l'enjeu de rendre le centre-ville accueillant pour toutes et tous :

- ⇒ L'offre de service doit être adaptée aux besoins des habitants et à leurs moyens ;
- ⇒ Les lieux de santé doivent rester accessibles pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap ;
- ⇒ Les aménagements, même ponctuels, ne doivent pas être un obstacle au déplacement de toutes et de tous.

Un travail sur les besoins des différents usagers du centre-ville a été réalisé lors de la séance 5 et est disponible en annexes.

Le principe du droit de suite

Le projet de rénovation du centre-ville doit se faire en continuant d'intégrer les habitants tant dans sa réflexion que dans sa mise en œuvre. Ce projet ne peut se concevoir et être mis en œuvre sans concertation avec les habitants, usagers, commerçants, etc. Les membres du panel, affirment, ici, l'impérieuse nécessité d'user de leur droit de suite. Autrement dit, il s'agira pour la ville d'engager une réflexion sur la manière d'intégrer les membres du jury aux suites du projet et dans un temps long.

Outre l'absolue nécessité pour le panel de continuer à être informé sur le projet, les membres du jury citoyen souhaitent, en tant que groupe, pouvoir continuer à exister pour la collectivité maitrise d'ouvrage (commission citoyenne extra-communale, comité de suivi ou autre instance).

Enfin, les membres du jury citoyen se tiennent à disposition de la Ville de Mayenne pour témoigner de leur expérience ou pour toutes actions futures en lien avec le projet de rénovation du centre-ville de Mayenne.

